MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOOPOLE
7 rue du Sabot
BP 30054
22440 PLOUFRAGAN

Règlement de consultation

établi en application de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005, relatif à :

Fourniture d'un Système de chromatographie en phase liquide couplé à un spectromètre de masse en tandem de type quadripôle (LC/MS-MS) pour le site de Ploufragan

---

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offres ouvert en application de l'article 10
du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Date et heure limites de remise des candidatures et offres : jeudi 5 mars 2015 à 16:30

SOMMAIRE

Siège social : Zoopôle Le Sabot - 7 rue du Sabot - CS 30054 - 22440 PLOUFRAGAN - ***Tél. : 02-96-01-37-22***
Site de QUIMPER Tél. : 02-98-10-28-88 ou Site de BREST Tél. : 02-98-34-11-00

Article 1 – Identité de l'acheteur

GIP LABOCEA
Adresse du siège social :
7 rue du Sabot
BP 30054
22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02.96.01.37.22
Télécopie : 02.96.01.37.50
Site internet : http://www.labocea.fr

Article 2 – Procédure et étendue de la consultation

La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Par conséquent, le présent marché est soumis aux dispositions des articles 28 et 29 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

C'est un marché à bons de commande pour la partie 2 : la fourniture des réactifs et consommables ou pièces détachées exclusifs.

Article 3 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un système de chromatographie liquide couplé à spectromètre de masse en tandem de type triple quadripôle (LC/MS/MS).

Partie 1 : la fourniture et la mise en service de l'équipement (Code Nomenclature 56.08),
la fourniture du logiciel et licences d'exploitation, son installation sur un poste d'acquisition et cinq postes de retraitements,
la fourniture d'un système réducteur de bruit visant à limiter les effets sonores de l'appareil
la fourniture des pilotes ou programmes spécifiques des divers éléments de la configuration proposée sur CD-ROM ou disquette.
la formation des utilisateurs et d'un informaticien.

Partie 2 : la fourniture de pièces détachées et consommables exclusifs

Article 4 – Dispositions générales

4.1 - Modalités de financement et de paiement

Financement : sur fonds propres
Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

4.2 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 22 du décret n°2005-1742.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Une copie de la convention de groupement en cas de groupement solidaire ou conjoint devra être annexée à l'acte d'engagement.

4.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.5 - Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

4.6 - Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

4.7 - Lots

Le marché n'est pas décomposé en lots.
Les candidats peuvent faire des propositions sur des options ou variantes qu'ils jugeront intéressantes pour l'appareil. Les éléments absolument indispensables au bon fonctionnement de l'appareil devront être intégrés dans le prix de base.

Article 5 - Durée du marché

5.1 - Le matériel

La notification du marché au candidat par le GIP LABOCEA vaudra acceptation de l'offre et commande du matériel (partie 1 du présent marché). L'installation, la mise en service et la formation initiale du personnel seront assurées par le titulaire du marché dans les quatre semaines qui suivent la notification.

5.2 - Les pièces détachées et consommables

La notification du marché vaut acceptation des conditions proposées.
Le marché concernant la partie 2, consommables exclusifs et pièces détachées de l'appareil, est conclu pour une durée correspondant à la durée d'amortissement de l'appareil.
La durée maximale est prévue pour 10 ans mais la fin de vie anticipée de l'appareil (pour cause de diminutions ou d'arrêt des demandes d'analyses par cette technique, de réparations répétées de l'équipement, ou pour toute autre cause non abusive) décidée par LABOCEA génèrera comptablement un arrêt des amortissements et une sortie de stocks. Elle mettra donc fin automatiquement au présent contrat.

Article 6 - Exigences techniques et éléments ou informations à fournir

Les exigences techniques de l'appareil sont décrites au Cahier des Clauses Particulières.

Le candidat doit notamment fournir une documentation technique (en FRANÇAIS) des divers éléments du système comprenant manuel d'installation, de configuration et d'interprétations des erreurs.

Le candidat devra dans son offre répondre particulièrement à chacun des points suivants :

6.1 - Caractéristiques physiques et fonctionnement :

Le candidat devra décrire les caractéristiques de son matériel :

- Caractéristiques physiques des différents modules (dimensions, poids, alimentation)
- Particularité des différents modules composant le système :
  - Passeur automatique : principe de fonctionnement, vitesse et volumes d'injection, rinçage de l'aiguille, nombre de positions (échantillons et contrôles), et autres performances.
  - Pompes: principes de fonctionnement, plage de débit, spécificité, performance (bruit de fond généré par exemple)…
  - Four : préciser la plage de température, la capacité à accueillir une ou plusieurs colonnes, les spécificités (ex précision de la température)
  - Colonnes : préciser la nature et le nombre des colonnes et pré-colonnes fournies à la livraison
- Décrire la géométrie des sources
- Décrire l'interface et ses modes de fonctionnement
- Analyseur : décrire principes de fonctionnement, performances, sensibilité, linéarité, résolution, sélectivité, bruit de fond. Mode d'acquisition de type : filiation parents, réactions sélectives et perte de neutre à préciser.
- Pouvoir résolutif de l'analyseur à décrire
- Fréquence de recalibration de l'appareillage suivant les cadences d'injection

Décrire la nature des pompes nécessaires (à vide, turbomoléculaire, etc) ainsi que les précautions d'utilisation et les raccordements à prévoir

- Pompe seringue pour introduction directe ou en infusion : préciser si elle peut ou non être pilotée par le logiciel.
- Préciser également les modalités de contrôles assurant la fiabilité des résultats obtenus.

Les conditions environnementales de fonctionnement : température, humidité, courant électrique (nombre de prises nécessaires, puissance à prévoir, nécessité de courant ondulé), autres fluides et leurs qualités (azote, air comprimé…) devront être précisées. Tout équipement ou travaux supplémentaires par rapport à ceux annoncés seront à la charge du candidat retenu.

Les candidats devront justifier des différents tests du système ainsi que des avantages et inconvénients qui leur semblent majeurs concernant la technologie du système.

Les possibilités d'évolution du système proposé devront être présentées.

6.2 - Entretien du système et appui technique

Le candidat devra décrire les opérations d'entretien nécessaires à un meilleur usage du système :

- Les éléments faisant l'objet d'un entretien ou d'un remplacement régulier, la fréquence des interventions, leur nature, si elles peuvent être réalisées par le laboratoire ou s'il faut une intervention du fournisseur.
- Indiquer les temps d'immobilisation du matériel, du coût des pièces détachées, la possibilité d'assistance (téléphonique, SAV).
- Pour la maintenance nécessitant l'intervention du fournisseur, indiquer le coût des différents contrats annuels à prévoir au delà de la période de garantie ainsi que les garanties offertes (délai d'intervention, main d'œuvre, ...)
- Indiquer si la société dispose d'un laboratoire d'application et décrire les modalités d'appui au développement des méthodes
- Préciser la localisation et les coordonnées du service après-vente
- En cas de panne grave induisant une immobilisation longue du matériel, indiquer les solutions transitoires mises en place et sous quels délais.
- Pour le cas où nous ne choisirions pas un contrat de maintenance au delà de la période de garantie, indiquer :
  - le coût moyen du déplacement du SAV,
  - le délai d'intervention,
  - le coût horaire

Préciser les protocoles de contrôles nécessaires au suivi métrologique de tous les éléments qui le nécessitent.

6.3 - Informatique :

Le candidat devra préciser dans son offre le rôle de chaque intervenant (technicien, informaticien de LABOCEA) au moment de l'installation.

<u>Description du hard</u>

Le candidat devra indiquer la nature de la configuration préconisée :

- Marque si contrainte particulière
- type processeur, vitesse, mémoire cache
- Taille mémoire RAM
- Capacité disque , nature du contrôleur disque
- Nombre et type de slots (PCI, ISA..)
- carte graphique
- carte son, réseau (si nécessaire)
- Système d'exploitation (NT, W2000 professionnel)
- Mode de système de sauvegarde possible (interne / externe) à chiffrer
- Les compatibilités réseau de type Ethernet
- autres accessoires éventuels

Le matériel informatique (1 poste pour l'acquisition et cinq pour le retraitement) approprié pourra être proposé en *option*.

Description du logiciel :

Le candidat devra indiquer notamment :

- la nature des systèmes d'exploitation compatibles (de préférence fonctionnement sous WINDOS 7).
- les principales fonctions du logiciel de dernière génération en Français et les détailler :
  - pilotage
  - acquisition
  - traitement des chromatogrammes pour : - identification
- quantification (externe ou avec étalon interne...)
  - Archivage / sauvegarde des données et des paramètres
- la possibilité de verrouiller les temps de rétention (après changement de colonne)
- la prise en compte des BPL dans le logiciel
- la fourniture de bibliothèques de spectres
- la nature des informations pouvant figurer sur un rapport
- si possibilité d'obtenir des logiciels (rapports, validation, optimisation, ...)?
- si possibilité de transférer les résultats vers un outil informatique externe (système de gestion des dossiers clients : actuellement IBM AS400, EXCEL, autres).

6.4 - Maintenance et assistance informatique

Le candidat est tenu de préciser dans son offre :

- les conditions de la maintenance et assistance informatique, notamment s'il dispose ou non d'une Hot Line

6.5 - Essais et démonstrations

Des démonstrations pourront être organisées sur demande de la collectivité territoriale.

6.6 - Variantes et options

Les candidats sont libres de proposer des options ou variantes qu'ils jugeront intéressantes pour l'analyse des offres et pour une meilleure adaptation du produit proposé au besoin du laboratoire, notamment les options suivantes :

- Trappe d'ions linéaire
- Mobilité ionique
- Unité centrale et écran plat (indiquer la configuration minimale requise)
- Autres types de sources (APPI, …)
- Système de dégazage en ligne
- Autre type de passeur pour la préparation de certaines dérivations, la réfrigération des échantillons et leur conservation à l'abri de la lumière.

Article 7 – Détermination du prix

Le coût total de l'opération, critère de choix de l'offre, intègre à la fois le coût d'achat de l'appareil et son coût d'utilisation.

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur de mieux l'évaluer, le candidat doit donc indiquer la nature, la quantité et le coût des consommables et pièces nécessaires à l'utilisation de l'appareil ainsi que la maintenance et identifier ceux pour lesquels il a l'exclusivité. Pour ces derniers, il devra faire une offre de prix (et proposition de remise par rapport au prix public), objet des parties 2 du présent marché.

7.1 - Partie 1 du marché

Les prix sont ceux acceptés par le pouvoir adjudicateur avec ou sans les options proposées. Ils figureront en annexe de l'acte d'engagement. Ils seront libellés en Euros. Ces prix seront fermes pour toute la période d'exécution du marché qui débutera dès la notification au titulaire retenu. L'offre de prix doit être détaillée et isoler notamment :

- l'appareil
- les accessoires
- le logiciel d'exploitation
- matériels annexes nécessaires (câbles, interfaces, …)
- les variantes ou options
- l'installation sur site
- la formation des agents

Les prix s'entendent port et divers frais de gestion compris. La TVA facturée sera la TVA en vigueur au moment de la date de notification du marché.

- Sachant que toute facture ne sera réglée qu'après service fait, le candidat pourra établir sa facture après la fourniture de l'appareil, des accessoires, l'installation et la mise en service du matériel, la formation sur site.

7.2 - Partie 2 du marché

Une remise est accordée par rapport au prix public. Son taux est minimal et contractuel pendant toute la durée du marché. Il peut toutefois augmenter en fonction de l'augmentation des consommations. Les prix sont franco de port et d'emballage.

7.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception.

Siège social : Zoopôle Le Sabot - 7 rue du Sabot - CS 30054 - 22440 PLOUFRAGAN - ***Tél. : 02-96-01-37-22***
Site de QUIMPER Tél. : 02-98-10-28-88 ou Site de BREST Tél. : 02-98-34-11-00

Article 8 - Dossier de consultation

8.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE),
- La lettre de candidature (DC1),
- La déclaration du candidat (DC2),
- Le cahier des clauses particulières (CCP),
- Le mémoire technique à renseigner.
- Le questionnaire Qualité.

8.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 13 du décret n°2005-1742, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : http://www.labocea.fr, rubrique "Nos commandes publiques" ou sur la plateforme www.megalis.fr.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

8.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 9 - Présentation des offres

9.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Justificatifs candidature

- Le questionnaire Qualité et copie des certificats.
- La lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée, jointe au dossier de consultation

- La déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et signée, jointe au dossier de consultation et toute pièce que le candidat jugera utile pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat est à jour des ses cotisations et déclarations sociales et fiscales et les justificatifs exigés aux articles 17 et 18 du décret n°2005-1742.

<u>Contenu de l'offre</u>

- L'acte d'engagement et son annexe le détail du prix (comme précisé à l'article 7) signé par la personne habilitée et portant le cachet de l'entreprise qui constitue l'offre proprement dite ;

  Le montant de l'acte d'engagement ne peut être rempli par le candidat ; le pouvoir adjudicateur se chargera d'inscrire un montant après délibération de la commission d'appel d'offres en prenant en compte ou non les variantes et/ou options proposées par le candidat et chiffrées dans le détail de prix.

  a) Les documentations techniques du candidat à l'appui de son offre
  b) Les conditions et informations exigées à l'article 6 (contractuelles),
  c) Une liste d'utilisateurs dans nos domaines d'activité
  d) Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) à accepter sans aucune modification daté et signé par la personne habilitée,
  e) Le mémoire technique à renseigner

Le prestataire apportera tout justificatif nécessaire à l'appui de son offre.
Conformément à l'article 18 du décret n°2005-1742, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de huit jours les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 18 du décret n°2005-1742.

Article 10 - Condition d'envoi des offres

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté.

Les indications de l'enveloppe extérieure doivent préciser :
- Le nom du candidat,
- L'indication de la mise en concurrence auquel elle se rapporte :

"*Offre pour la fourniture d'un LC/MS/MS triple quadripôle*" **Ne pas ouvrir**

Les plis seront transmis par lettre recommandée avec accusé de réception postal à :

GIP LABOCEA – Olwen de Chaurand
Zoopôle le Sabot
7, rue du Sabot
BP 30054
22440 PLOUFRAGAN

Les plis peuvent également être déposés au GIP LABOCEA contre récépissé :

7, rue du Sabot - BP 30054 - 22440 Ploufragan
(de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

La date et l'heure limites de réception des offres est fixée au **jeudi 5 mars 2015, à 16h30**. Les dossiers qui parviendront après les dates et heures limites, ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n°2005-1742, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats retenues par voie électronique à l'adresse suivante : www.megalis.fr et dans les conditions techniques suivantes :

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe).

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité au RGS, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées, conformément à l'article 22 du décret n°2005-1742, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom du groupement.

Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou support matériel, dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les documents devront être envoyés en format Word ©, pdf © et/ou Excel ©.

Le téléchargement des documents devra être terminé au moment de la date et l'heure limite de réception des offres ci-dessous.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

En cas de transmission des plis par voie électronique et dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 du décret n°2005-1742, le candidat pourra transmettre une copie de sauvegarde dans le délai de dépôt des offres, sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB…) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde" de manière claire et lisible, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Article 11 – Sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Capacités économiques et financières
- Système qualité performant
- Capacité technique

Article 12 - Choix de l'attributaire

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 23 et 24 du décret n°2005-1742 au moyen des critères suivants :

Les critères de <u>choix des offres</u> sont classés dans l'ordre décroissant de prévalence suivant :

- Valeur Technique de l'appareil : *40 %*
  La valeur technique sera appréciée au regard des aspects suivants :
  - Performance du système
  - Disponibilités et délais de réponses en rapport à la formation des agents, la maintenance et l'appui technique.

- Spécification, praticabilité du logiciel et adaptabilité au système en place : 30 %
- Coût Total de l'opération (acquisition + fonctionnement) *20 %*
- Délais d'exécution 10 %

Article 13 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Olwen DE CHAURAND

Référent Marchés
Téléphone : 02.96.01.37.22
Fax : 02.96.01.37.50
Courriel : olwen.dechaurand@labocea.fr
Adresse internet : http://www.labocea.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : Eric MARENGUE

Chef du Service CHROMATOGRAPHIE – Site de Ploufragan
Téléphone : 02.96.01.37.47
Fax : 02.96.01.37.50
Courriel : eric.marengue@labocea.fr

Correspondant : Jacques DUSSAUZE

Chef du Service POLLUANTS ORGANIQUES – Site de Brest
Téléphone : 02.98.34.11.12
Fax : 02.98.34.11.01
Courriel : jacques.dussauze@labocea.fr

GIP LABOCEA
Zoopôle le Sabot
7, rue du Sabot
BP 30054
22440 PLOUFRAGAN
☎ : 02.96.01.37.22
🖷 : 02.96.01.37.50

3) Voies et délais de recours

Tribunal administratif - Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84

Comité consultatif de règlement à l'amiable - BP 33515- 44035 NANTES CEDEX tél : 02.40.47.90.68

Introduction d'un recours :

- Référé précontractuel (art 551-1 du Code de Justice Administrative (CJA)), avant la signature du marché
- Recours pour excès de pouvoir (art R 421-1 à 5 du CJA), dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution ;
- Référé contractuel (art. L551-13 à 23 du CJA), dans le délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- Recours en plein contentieux (art L 521-1 du CJA) dans le délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.